

Paris, le 26 avril 2025

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Les autorités sanitaires retirent les personnes de 65 ans et plus des cibles de la campagne de vaccination contre le chikungunya avec le vaccin IXCHIQ à La Réunion et à Mayotte

Le ministère chargé de la Santé et de l'Accès aux Soins a été informé le 23 avril par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) de la survenue de deux événements indésirables graves à la suite de la vaccination contre le chikungunya avec le vaccin IXCHIQ à La Réunion, dont un décès, puis d'un troisième le 25 avril. Compte tenu de la gravité de ces événements, la Direction générale de la santé (DGS) a saisi en urgence le 24 avril la HAS pour réévaluer les indications de vaccination contre le chikungunya par le vaccin IXCHIQ. La Haute Autorité de santé (HAS) s'est prononcée le 25 avril en faveur d'une révision des cibles de la vaccination. Conformément à cet avis, les autorités sanitaires retirent de la cible vaccinale, sans délai, les personnes de 65 ans et plus présentant ou non des comorbidités.

Les trois événements indésirables graves confirmés sont survenus à La Réunion à la suite d'une vaccination contre le chikungunya avec le vaccin IXCHIQ de VALNEVA, chez des personnes de plus de 80 ans présentant des comorbidités. Deux personnes ont présenté des symptômes similaires à ceux d'une forme grave de chikungunya quelques jours après la vaccination, dont l'une est décédée. La troisième est sortie d'hospitalisation.

Ces cas ont été détectés dans le cadre du **dispositif de pharmacovigilance renforcé mis en place pour ce vaccin** par les autorités sanitaires. Ce dispositif permet de signaler, d'identifier et d'analyser les éventuels effets indésirables déclarés par les professionnels de santé et les personnes vaccinées. D'après l'analyse rendue par le Centre Régional de Pharmacovigilance de Bordeaux (CRPV), en charge de la pharmacovigilance dans les Outre-mer en lien avec l'ANSM pour ces trois événements indésirables graves, **le lien de causalité avec le vaccin semble très vraisemblable** considérant les symptômes et leur délai d'apparition après la vaccination, ainsi que le résultat des examens biologiques.

Des investigations sont par ailleurs en cours pour deux autres cas à La Réunion, sortis d'hospitalisation et dont l'imputabilité de la vaccination doit encore être évaluée, et un cas en métropole dans le cadre d'une vaccination du voyageur, avec une imputabilité plausible.

La HAS considère nécessaire de réévaluer la balance bénéfices/risques du vaccin IXCHIQ chez les sujets âgés de 65 ans et plus, compte tenu des incertitudes actuelles sur la sécurité de ce vaccin dans cette population et ce malgré la persistance d'une forte épidémie à La Réunion.

La HAS recommande de suspendre la vaccination contre le chikungunya avec le vaccin IXCHIQ, chez les sujets de 65 ans et plus et ce sur l'ensemble du territoire français dans l'attente de données complémentaires de pharmacovigilance, nationales ou internationales.

**Ainsi, et conformément à l'avis de la HAS, les autorités sanitaires retirent de la cible vaccinale, sans délai, les personnes de 65 ans et plus présentant ou non des comorbidités. La vaccination reste ouverte pour les personnes âgées de 18 à 64 ans présentant des comorbidités. Dans ce contexte, les voyageurs de 65 ans et plus ne doivent pas non plus se faire vacciner avec le vaccin IXCHIQ.**

## **Conduite à tenir pour les personnes ayant été vaccinées contre le chikungunya avec le vaccin IXCHIQ**

Comme tous les médicaments, le vaccin IXCHIQ peut provoquer des effets indésirables. Ils ne surviennent pas systématiquement chez toutes les personnes vaccinées, ne sont pas graves dans la très grande majorité des cas et disparaissent spontanément en quelques jours. Il peut s'agir de maux de tête, de sensations de malaise, de nausées, de fatigue, de douleurs musculaires ou articulaires, de fièvre et d'une sensibilité au toucher, douleur, rougeur, durcissement, gonflement ou démangeaisons au point d'injection.

**Si ces effets indésirables s'avèrent particulièrement intenses il est conseillé de contacter rapidement un médecin.**

Jusqu'à 72h après une vaccination, très rarement, des **symptômes de réaction allergique grave peuvent apparaître. Dans ce cas, il est nécessaire d'appeler rapidement le 15.**

Ces symptômes sont des difficultés à respirer, une respiration rauque ou sifflante, des boutons ou plaques rouges sur la peau, parfois avec des démangeaisons, un gonflement des lèvres, du visage ou de la gorge, des étourdissements, de la fatigue, une accélération du rythme

**Face à la survenue de tout symptôme intense dans les jours suivants la vaccination il convient de contacter le SAMU Centre 15.**

## **Comment se protéger du chikungunya ?**

Le chikungunya se transmet par piqûre du moustique tigre. **Dans les zones où circule le virus, notamment à La Réunion et à Mayotte, il est essentiel de se protéger des piqûres de moustiques** en portant des vêtements amples et couvrants, en utilisant des répulsifs sur la peau et des moustiquaires. En cas de fièvre, maux de tête, douleurs articulaires ou musculaires, éruption cutanée ou encore conjonctivite, il convient de **contacter rapidement un médecin et de continuer à se protéger des piqûres pour ne pas transmettre la maladie à son entourage.**

Par ailleurs, les moustiques se développant dans l'eau stagnante (soucoupes, petits déchets, réserves d'eau...), il est nécessaire de repérer, vider et éliminer tous les récipients susceptibles de contenir de l'eau autour de son habitation.

**Il est demandé aux personnes qui voyagent dans des zones où circule le chikungunya, d'appliquer les mesures de prévention susmentionnées pendant toute la durée du séjour et jusqu'à 3 semaines après leur retour** afin de ne pas transmettre la maladie à leur entourage.

**Pour en savoir plus :**

- [Chikungunya - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#)
- [Comment se protéger contre le chikungunya ? | Agence Régionale de Santé La Réunion](#)
- [Fiche d'information vacciné\(e\) - Vaccin contre le chikungunya \(IXCHIQ\)](#)

**Contact presse :** Centre de crises sanitaires, ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles / [alertes-presse@sante.gouv.fr](mailto:alertes-presse@sante.gouv.fr) / 01 87 05 93 80